

Aux parents de nos élèves

Bure, le 1^{er} octobre 2012

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

En espérant que cette année scolaire a bien débuté pour chacun et chacune de nos élèves, je vous annonce les premières rencontres parents-équipe éducative, organisées à l'occasion de la remise du premier bulletin :

**réunion de parents des élèves de 1^{re} année
le vendredi 19 octobre de 16 h 30 à 19 h ;**

**réunion de parents pour les autres années (2^e à 6^e)
le vendredi 26 octobre de 16 h 30 à 19 h.**

Il vous sera possible de rencontrer les professeurs de vos enfants. Mme Delphine Wuidar, psychologue-directrice du Centre P.M.S. de Marche-en-Famenne, et moi-même serons également présents. Nous vous rencontrerons avec plaisir.

Le 19 octobre, après la réunion, l'Association de Parents organise un apéritif et un repas à l'intention des élèves de première année et de leurs parents. Ce sera une occasion de faire mieux connaissance et de partager, de manière conviviale, nos premières réflexions sur ce début d'année scolaire. N'oubliez pas de rentrer vos réservations au secrétariat de l'école.

Permettez-moi également de profiter de ce courrier pour attirer votre attention sur quelques sujets importants.

1 Journal de classe

Vos enfants ont reçu en début d'année un journal de classe. C'est un outil de communication important. Consultez-le régulièrement. Utilisez-le pour échanger des informations avec les professeurs et éducateurs et pour superviser le travail à domicile.

2 Absences des élèves

2.1 Dispositions générales

Ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a renforcé les dispositions légales en matière d'absentéisme scolaire.

Il nous semble important d'attirer votre attention sur les deux modifications suivantes :

- toute absence à une heure de cours dans une demi-journée est considérée comme demi-journée d'absence ;

- l'élève des 2^e et 3^e degrés qui compte plus de 20 demi-jours d'absence dans une même année scolaire perd le statut d'élève régulier et donc le droit à la sanction des études.

Les textes précisent de manière limitative les motifs d'absence admis.

Sont justifiées, sous réserve de remise dans les délais des documents prévus, les absences consécutives à la maladie de l'élève, à une convocation par une autorité publique, au décès d'un parent ou allié jusqu'au 4^e degré.

Peuvent être considérées comme justifiées par le chef d'établissement, sous réserve de remise dans les délais de documents probants, les absences consécutives à la force majeure ou à des circonstances exceptionnelles, pour autant qu'elles soient liées à des problèmes familiaux, de santé physique ou mentale de l'élève ou de transports.

Toute autre absence doit être considérée comme injustifiée.

Vous pourrez trouver plus d'informations à ce propos dans notre règlement d'ordre intérieur.

2.2 Information de l'école par les parents

Les présences sont systématiquement relevées en première heure du matin et de l'après-midi et vérifiées à chaque heure de cours. Il est important pour nous de connaître au plus tôt les motifs d'une absence. Nous vous demandons donc de nous contacter le plus rapidement possible pour nous les signaler, a fortiori lorsqu'il s'agit d'absences pour raisons médicales imposant des mesures à définir par les services compétents.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces quelques règles :

- prévenir le secrétariat dès le matin du premier jour d'absence, si possible avant 8 h 30 ;
- pour toute absence ne dépassant pas deux jours, fournir dès le retour de l'élève une justification écrite (mot des parents avec un maximum de 12 demi-jours par année scolaire, certificat médical ou attestation d'une autorité publique) ;
- pour toute absence ne dépassant pas trois jours, fournir dès le retour de l'élève une justification écrite (certificat médical ou attestation d'une autorité publique) ;
- pour toute absence de plus de trois jours, fournir une justification écrite (certificat médical ou attestation d'une autorité publique) le quatrième jour au plus tard.

Les justificatifs d'absences rédigés par les parents doivent mentionner la raison précise de l'absence. La simple mention 'pour raison familiale' n'est pas suffisante. Le nombre de demi-jours d'absence que vous pouvez justifier en tant que parents étant limité, nous vous conseillons de toujours demander un certificat ou une attestation dès lors que vous avez la possibilité de le faire.

Les certificats médicaux couvrant une dispense des cours d'éducation physique seront remis au professeur concerné ou à la direction. Ils sont nécessaires dès que plus d'un cours doit être manqué.

Nous devons tenir ces documents à la disposition du vérificateur chargé du contrôle de la régularité des études et des services d'inspection.

2.3 Information des parents par l'école

En cas d'absence imprévue d'un élève, l'école téléphone aux parents ou leur envoie un SMS ou un courrier.

3 Arrivées tardives – Retours anticipés

Notre établissement est organisé sur une grille hebdomadaire de 36 heures. Les élèves en suivent de 28 à 36. La plupart d'entre eux ont donc quelques heures d'étude chaque semaine.

Une étude dirigée est organisée en permanence et le Collège met tout en œuvre pour qu'un travail efficace puisse s'y faire sous la conduite des éducateurs.

Bien que nous n'encourageons pas cette pratique, l'élève qui a, selon l'horaire normal, une heure d'étude en début ou en fin de journée peut arriver à l'école ou rentrer à son domicile à l'heure effective de début ou de fin de ses cours pour autant qu'il soit satisfait aux trois conditions ci-dessous :

- il doit au préalable déposer au secrétariat un mot de ses parents l'autorisant à le faire, soit pour une arrivée ou un retour isolés, soit pour une période plus ou moins longue, voire pour toute l'année scolaire ;
- il doit à chaque fois signaler au secrétariat son arrivée tardive ou son départ anticipé ;
- les trajets entre l'école et le domicile doivent se faire rapidement et sans détour par un moyen de transport sûr.

Le non-respect de ces conditions pourra entraîner la suspension ou la suppression des autorisations spéciales ainsi que des sanctions disciplinaires.

Un document de demande d'autorisation est disponible au secrétariat.

Les élèves ne sont jamais autorisés à quitter l'établissement en cas d'absence d'un professeur.

Si l'absence était prévue, soit les heures seront reprises par un collègue, soit du travail à faire en classe ou en étude sous la surveillance d'un éducateur aura été préparé. Si l'absence est imprévue, soit l'heure de cours sera reprise par un collègue, soit les élèves travailleront en étude dirigée à leurs tâches courantes.

4 GSM

Tout GSM doit être éteint et rangé hors de vue pendant tout le temps de présence à l'école.

Il est vivement déconseillé aux élèves de s'en munir pour venir au Collège.

Les élèves qui souhaitent téléphoner peuvent s'adresser au secrétariat durant les récréations.

5 Objets perdus

Les objets abandonnés dans l'établissement sont régulièrement rassemblés à la procure. Les élèves peuvent les récupérer en s'adressant aux éducateurs le vendredi de 14 h 25 à 14 h 35.

6 Visites médicales

Les visites médicales s'adressent aux élèves de 2^e et de 4^e. Elles se font à Marche-en-Famenne, au Service de Promotion de la Santé à l'École, rue Èrène 1.

Pour les préparer, les parents sont invités à remplir un questionnaire médical confidentiel que l'élève remettra sous enveloppe fermée à son titulaire.

Calendrier des visites à venir : 5 novembre 2012 (2^e A), 7 janvier 2013 (4^e A), 14 janvier 2013 (4^e B). Départ du Collège en car à 8 h 30.

Les élèves de Marche peuvent se rendre directement au Centre pour 8 h 30 à la condition toutefois d'avoir prévenu le secrétariat de l'école la veille au plus tard.

Les élèves absents le jour prévu devront se rendre à cette visite avec une autre classe.

7 Cours de natation pour les élèves d'éducation physique 4 h

Les élèves de 3^e et 6^e de l'option de base éducation physique 4 h suivent des cours de natation à la piscine de Saint-Hubert. Nous demandons aux familles une participation aux frais de transport de 2,50 € par voyage. Le solde est pris en charge par l'école.

8 Responsables de degrés

Chacun de nos éducateurs est plus particulièrement responsable d'un degré et assume pour ce degré le double rôle de personne relais et de responsable de la discipline. L'éducateur responsable du premier degré est M. Goffaux. M. Mouton assume la responsabilité du deuxième degré, M. Lecomte celle du troisième.

9 Principaux événements à venir

- *Mardi 2 octobre* – Théâtre : *L'odyssée pour les nuls*, par la Compagnie des Bonimenteurs (au Collège ; de 11 h à 12 h pour les élèves de 2^e, 3^e et 4^e ; de 13 h 25 à 14 h 25 pour les élèves de 1^{re}, 5^e et 6^e).
- *Vendredi 19 octobre* – Théâtre : *Boule de Berlin*, par Thomas Delvaux (1^{er} degré, au Collège de 14 h 35 à 16 h 15).
- *Jeudi 25 octobre* – Excursion à Bois-du-Luc (Bois-du-Luc, Cantine des Italiens, ascenseurs du Canal du Centre) dans le cadre des cours d'étude du milieu, sciences et français (élèves de 2^e).
- *Du samedi 27 octobre au dimanche 4 novembre* – Congé de Toussaint.
- *Lundi 12 novembre* – Animation musicale (1^{er} degré, au Collège de 12 h 45 à 13 h 35).
- *Entre le lundi 12 et le vendredi 16 novembre* – Évaluations externes non certificatives en éveil historique et géographique et en sciences (élèves de 2^e et de 3^e, 2 x 50 minutes dans cette période pour chacune des années concernées).
- *Lundi 19 et mardi 20 novembre* – Journées pédagogiques 1 et 2 (enseignants en formation, congé pour les élèves).
- *Vendredi 30 novembre* – Théâtre en anglais (élèves de la 4^e à la 6^e, au Collège de 14 h 35 à 16 h 15).
- *Vendredi 30 novembre* – 2^e fiche de résultats (2^e et 3^e degrés).
- *Vendredi 7 décembre* – 2^e fiche de résultats (1^{er} degré).
- *Vendredi 7 décembre* – Début de la session d'examens de Noël (2^e et 3^e degrés). Fin des cours le jeudi 6 à 12 h.
- *Jeudi 13 décembre* – Début de la session d'examens de Noël (1^{er} degré). Fin des cours le mercredi 12 à 12 h.
- *Mardi 18 décembre* – Dernier jour de la session de Noël (tous).
- *Mercredi 19 et jeudi 20 décembre* – Conseils de classe.
- *Vendredi 21 décembre* – Activités de Noël et remise des bulletins.
- *Du samedi 22 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013* – Vacances de Noël.
- *Lundi 7 janvier 2013* – Rentrée du 2^e trimestre.

Le calendrier du Collège peut être trouvé sur notre site Internet www.dalzon.be. Vous trouverez également dans le présent courrier un document reprenant les principales dates de l'année scolaire, ainsi que, au verso, les noms et adresses des enseignants.

Je vous remercie de m'avoir lu attentivement jusqu'ici et souhaite une fois encore, au nom de toute l'équipe éducative, une excellente année scolaire à chaque élève et à sa famille.

Benoît Strépenne
Directeur

CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 - CONGES

<u>SEPTEMBRE</u>	JEUDI 27.09.2011	FETE COMMUNAUTE FRANCAISE
<u>OCTOBRE</u>	Du LUNDI 29.10.2012	
<u>NOVEMBRE</u>	au VENDREDI 02.11.2012 inclus	CONGE DE TOUSSAINT
<u>DECEMBRE</u>	Du LUNDI 24.12.2012	
<u>JANVIER</u>	au VENDREDI 04.01.2013 inclus	VACANCES DE NOEL
<u>FEVRIER</u>	Du LUNDI 11.02.2013	
	au VENDREDI 15.02.2013	CONGE DE CARNAVAL
<u>AVRIL</u>	Du LUNDI 01.04.2013	
	au VENDREDI 12.04.2013 inclus	VACANCES DE PAQUES
<u>MAI</u>	MERCREDI 01.05.2013	FETE DU TRAVAIL
	JEUDI 09.05.2013	ASCENSION
	LUNDI 20.05.2013	PENTECOTE

PREVISIONS POUR BULLETINS ET REUNIONS DE PARENTS

- Vendredi 19 octobre 2012 : 1^{re} année - Bulletin et réunion de parents 16h30 - 19h;
Vendredi 26 octobre 2012 : 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e - Bulletin et réunion de parents 16h30-19h;
Vendredi 21 décembre 2012 : pour tous, Bulletin et réunion de parents 15h00 - 18h;
Vendredi 29 mars 2013 : pour tous - Bulletin et réunion de parents 16h30 - 19h;
Mercredi 26 juin 2013 : pour tous - Bulletin et réunion de parents 15h - 18h.

FICHES DE RESULTATS

Mercredi	26.09.12	vendredi	01.02.2013	vendredi	14.06.13 (D1)
vendredi	30.11.12 (D2-D3)	vendredi	01.03.2013		
vendredi	07.12.12 (D1)	vendredi	07.06.2012 (D2-D3)		

- **Photos** pour toutes les classes : Jeudi **13/09/2012** : **passage obligatoire de tous les élèves mais achat des photos facultatif.**
- **«Alzon en chansons»** : spectacle musical organisé par l'Association de Parents le dimanche 27 janvier 2013 (15^e édition).
- **Après-midi "Portes Ouvertes"** : samedi 02 mars 2013.
- **Fête de l'école** : dimanche 21 avril 2013.

Congés correspondant à des journées pédagogiques :

- Le lundi 19 novembre 2012;
- Le mardi 20 novembre 2012;
- Le vendredi 10 mai 2013.